



— Conseil municipal : jeudi 13 avril 2023, 18h30, mairie.



LA BASE ADRESSES LOCALES

Lors du conseil municipal du 9 mars 2023, la municipalité a décidé de se doter d'une **Base Adresses Locales**. Cette démarche vise à constituer une base de données contenant toutes les adresses de la commune. Cette base servira ensuite de référence à l'ensemble des opérateurs, publics ou privés : services de secours, livraison du courrier et des colis, déploiement des réseaux (notamment de la fibre)... L'objectif est de certifier, mais aussi de clarifier si besoin, les adresses de la commune.



? Comment les adresses vont-elles être certifiées ?

Des agents communaux vont arpenter les rues de la commune pour recenser l'ensemble des voies et numéros existants et les intégrer dans la Base Adresses Locales.

? Mon adresse va-t-elle changer ?

L'adressage fait l'objet de **recommandations nationales**. Par exemple, un nom de rue s'applique généralement à un tronçon continu ; en cas de discontinuité, il convient de trouver un autre nom pour le tronçon distinct. En outre, les homonymes doivent être évités. Or, plusieurs secteurs du Tour du Parc, notamment dans certains lotissements, ne respectent pas ces recommandations. Cela crée des difficultés, en particulier pour la livraison postale et les interventions de secours.

Par conséquent, notamment si vous vous trouvez dans l'un des cas exprimés ci-dessus, votre adresse est susceptible d'évoluer. Néanmoins, chaque situation donnera lieu à une étude sur plans et sur le terrain. Toutes les adresses ne changeront pas, mais certaines seront renommées et/ou renumérotées. En outre, il ne faut pas céder à la rumeur selon laquelle les lieux-dits vont disparaître. Ceux-ci font partie de l'adresse et n'ont pas vocation à être supprimés.

? Comment savoir si mon adresse change et que faire ensuite ?

L'adressage est une compétence du **Conseil municipal** : chaque nouvelle dénomination donnera donc lieu à une délibération publiée sur le site internet communal et affichée à l'entrée de la mairie.

En cas de changement d'adresse, il vous faudra peut-être mettre à jour certains documents (contrats d'eau, d'électricité, de téléphone...). Pour vous aider dans vos démarches, la mairie pourra vous délivrer des certificats de numérotage à fournir aux différents opérateurs.

Enfin, à terme, des **panneaux** indiquant le nom des voies seront commandés et installés sur place.



CITY-STADE



Le city-stade s'est refait une nouvelle jeunesse grâce à l'entreprise Maestro, qui a nettoyé le terrain à l'aide d'une méthode naturelle, conformément à la politique communale bannissant les produits phytosanitaires.

OUVERTURE DU CAMPING MUNICIPAL

Le **camping municipal du Roch Vétur** ouvre ses portes le 1^{er} avril 2023. Tonte des pelouses, taille des haies, montage des bungalows en toile... Les services techniques communaux ont tout préparé pour que la saison se passe dans les meilleures conditions !

Julie MILLOT, reconduite en qualité de gérante après l'appel à candidatures bisannuel, sera heureuse d'accueillir les visiteurs jusqu'au 20 octobre 2023.



VOIRIES

En ce début d'année 2023, l'entreprise Charier a procédé à des travaux sur certains secteurs de la commune.



- Le **caniveau central du virage de la rue de Kervahuet** a été refait : les anciennes plaques se décollaient et claquaient bruyamment.
- Dans le cadre de la réalisation du **lotissement communal**, deux places de stationnement banalisées devaient être créées : c'est chose faite.
- **L'allée centrale de l'ancien cimetière** a été enrobée, comme l'était déjà celle du nouveau cimetière.

Désormais, l'entreprise Charier va procéder à la réfection complète de la **rue de Kerjambet** dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, un nouveau marché de voiries vient d'être lancé pour **l'impasse de Kerboulico** et la **place de Kermor**.



VITRINE

Vous avez peut-être pu découvrir la nouvelle vitrine d'affichage de la mairie, plus claire que la précédente. Les événements communaux et associatifs y sont présentés : ouvrez l'œil, de nouvelles festivités arrivent bientôt !

BIODIVERSITÉ

La tonte fréquente est la principale cause de la faible biodiversité des pelouses... Pour mieux tondre, voici **3 objectifs pour préserver la biodiversité** :

- Tondre une fois tous les 3-4 mois ;
- Laisser des zones refuges non tondues ;
- Ne pas tondre avant mi-juin.
- Eviter de tailler les haies avant fin de juillet.



MARCHÉ : Le dimanche matin : place des 4 frères Le Blouch.

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18 / SAMU : 15 / Gendarmerie : 17
Dr Richard : 02 97 67 34 07 / Ecole Publique : 02 97 67 30 70

Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie du Tour du Parc o 1 Place de la Mairie, 56370 LE TOUR DU PARC
Téléphone : 02 97 67 30 01 o www.letourduparc.fr

Directeur de la publication : François MOUSSET
Réalisation : La commission communication
Distribution : Elus et agents communaux
Crédits photos : Mairie du Tour du Parc, Ouest France
Impression : Mairie du Tour du Parc
Tirage : 1000 exemplaires
Dépôt légal : N°1516-09 mai 2017



Papier 100% recyclé - certifié Blue Angel et Ecolabel Européen
ISO 9001 / ISO 14001 / OHSAS 18001 / DIN 67 38 / PCF / CNeutral.